

Département de l'Ain

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2022-110**

**Objet : Aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat – Dossier de demande d'aide de la société « Nabuchodonosor » à Saint-Jean-de-Niost**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique/environnement ;

VU la délibération n°2018-127 du 2 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2018-128 du 2 juillet 2018 relative à la mise en place du dispositif d'aide au développement les petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission commerce et agriculture du 25 octobre 2022 ;

VU le projet présenté ci-après :

Messieurs LANCESSEUR et BRUNE se sont associés pour créer sur la commune de St-Jean-de-Niost « le Nabu », une épicerie comptoir. Dans cet établissement les clients pourront acheter ou consommer sur place une large gamme de vins, de bières et de produits du terroir de qualité et respectueux de l'environnement. Un service de restauration sera proposé sur place le midi. Des ateliers de dégustation seront également organisés.

Les travaux d'aménagement du local et l'acquisition du matériel nécessaire à l'exploitation sont estimés à plus de 70 000 euros.

- DECIDE d'octroyer à Monsieur LANCESSEUR, gérant de la société « Nabuchodonosor » une subvention de 5 000 euros correspondant à 10 % d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 €.

.../...

- RAPPELLE que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA à son projet.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 novembre 2022  
Publiée le 09 NOV. 2022*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 4 novembre 2022.

Le Président  
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

